



Règlement

Article 1 – Dates et organisation :

Le Comité Viels-Maisons en fêtes organise son marché de Noël le 05 Décembre 2021. Il est mis en place en collaboration avec le marché campagnard.

Article 2 – Horaires :

Le marché de Noël est ouvert aux visiteurs le dimanche 05 Décembre 2021 de 10h00 à 17h00.

Article 3 – Localisation :

Le marché de Noël se déroule sur la place du Marché sous barnum.

Article 4 – Les contacts :

Votre interlocuteur est : le Comité Viels-Maisons en fêtes
7, grande rue
02540 Viels-Maisons

Pour les inscriptions : Mme Sandra Pietruszka au 06.26.97.07.22
E-mail : sandrapiet@hotmail.fr

Article 5 – Conditions de participation :

Les exposants doivent présenter aux visiteurs des produits et marchandises de qualité, en relation avec l'esprit du marché de Noël.

Les exposants sont conviés à partir de 08h30 pour l'installation et devront être prêts pour l'ouverture. Si l'exposant n'est pas présent à 10h00, son emplacement pourra être redistribué, d'où l'intérêt de prévenir les organisateurs en cas de retard.

Les exposants doivent se porter candidats, remplir la fiche d'inscription et verser un chèque de caution d'une somme de 50€ à l'ordre du Comité Viels-Maisons en fêtes qui leur sera rendu à la fin de la manifestation ou lors de leur départ.

Article 6 – Catégories de produits acceptées :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser certains types de produits dans la mesure où ils ne rentrent pas dans le cadre de l'esprit de Noël. L'artisanat sera privilégié.

Article 7 – Les emplacements :

Seront mis à la disposition des exposants des emplacements sous barnum ainsi que des tables et des chaises (nombre à préciser sur la fiche d'inscription). N'oubliez pas de préciser vos besoins en électricité (à préciser sur la fiche d'inscription). Dans ce cas vous devrez apporter vos rallonges électriques.

Article 8 – Utilisation des emplacements :

Les exposants doivent s'assurer que leur installation ne cause pas de préjudice à leurs voisins et aux visiteurs et s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition.

Article 9 – Annulation et retard :

Si l'exposant a un problème de retard, il doit en faire part aux organisateurs dans les plus brefs délais aux 06.26.97.07.22

En cas d'absence injustifiée, la caution ne sera pas remboursée.

Article 10 – Assurance et responsabilités :

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols et détériorations.

Les exposants s'engagent à souscrire une assurance de responsabilité civile ainsi qu'une assurance tous risques exposition sur la totalité des produits exposés pendant la durée de la manifestation y compris pendant les périodes de montage et démontage.

Article 11 – Acceptation :

La simple participation au marché de Noël suppose l'entière acceptation du présent règlement. Chaque exposant inscrit reconnaît en avoir pris connaissance et en accepter toutes les conditions.

Comité Viels-Maisons en fêtes
Marché de Noël
7 grande rue
02540 Viels-Maisons
Tel. : 06.26.97.07.22
Mail : sandrapiet@hotmail.fr

Fiche d'inscription au Marché de Noël du 05 Décembre 2021

Nom et Prénom du participant :

Nom de l'entreprise :

Type de produits exposés :

N° siret ou registre du commerce :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

E-mail :

Tarif de l'emplacement = 7€50 Nombre d'emplacement(s) souhaité(s) :
(Emplacement de 2 mètres)

		oui	non	
Matériel souhaité :	-- Table	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	-- Chaise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, nombre :
	-- Electricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, pensez à amener votre rallonge.

Une caution de 50€ de réservation pour l'emplacement est demandée à chaque exposant.
Celle-ci lui sera rendue à la fin de l'événement ou à son départ.
En cas d'absence injustifiée, cette caution ne sera pas remboursable.

J'ai bien pris connaissance des conditions de réservation et du règlement ci-joint.

Fait à :

Le ___/___/2021

Signature :

Joindre impérativement :

Chèque de 50€ pour la caution de réservation à l'ordre du Comité Viel-Maisons en fêtes.

